

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
10 janvier 2022 à 20 heures

Convocation du 04 janvier 2022

Etaient présents : Mesdames Françoise COURTOIS, Denise DARTEIL, Marie-Annick DURAND-OGEREAU, Nathalie GOHLKE, Noëlle GUIBERT, Karen HUET, Sophie MÉTAYER, Anne PAILLOCHER, Sonia RONDEAU.

Messieurs : François CORDIER, Grégory DEVEAU, Henri GUINHUT, Jean-Paul JUSTEAU, Michaël LOUVET, François MARTON, Marc MARTIN, Frédéric MOREAUX, Fabien NEAU, Marc OGEREAU, Nicolas PAILLAT, José POLART.

Etaient excusés : Madame Aurélie GIRARDEAU donne pouvoir à Monsieur Marc MARTIN, Madame Christelle LOUVIOT donne pouvoir à Madame Sophie MÉTAYER.

Secrétaire de séance : Monsieur François CORDIER.

A noter ci-dessous, le nom et l'heure d'arrivée pour les élus qui arrivent après 20 heures :
Monsieur Frédéric MOREAUX arrive à 20 heures 40.

Délibérations à rajouter à l'ordre du jour du conseil municipal :

- . délibération poste adjoint technique contrat à durée déterminée.
- . délibération principe acquisition d'un véhicule pour les services techniques avant le vote du budget 2022.
- . délibération acquisition immobilière, Ambillou-Château.
- . délibération modificative au budget 2021.

Présentation de VOLTALIA

Délibération autorisant Madame le Maire à effectuer des paiements en section d'investissements avant le vote du budget 2022

Le conseil municipal prévoit de voter le budget 2022 de la commune de TUFFALUN dans le courant de début mars 2022. Dans cette situation, le Code Générale des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit deux régimes distincts :

Pour le fonctionnement

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'en cas de non adoption du budget avant le 1^{er} janvier, le Maire recouvre les recettes et engage, liquide et mandate les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Le Maire est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Pour l'investissement

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que jusqu'à l'adoption du budget, le Maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Les autorisations de programme peuvent par ailleurs, être consommées dans la limite des crédits de paiement prévus pour l'exercice concerné.

Il est proposé au conseil municipal de faire application des dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et d'autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites du quart des crédits inscrits au budget de l'année 2021, soit montant des autorisations pour 2022 :

CHAPITRE 16 : Emprunts et dettes assimilées (cautions) : 21 650.00 € (86 600.30 €/4)
CHAPITRE 20 : Immobilisations incorporelles (frais études, concessions logiciels) : 26 000.00 € (104 000.00 €/4)

CHAPITRE 204 : Subventions d'équipement versées (SIEML) : 94 500.00 € (378 000.00 €/4)

CHAPITRE 21 : Immobilisations corporelles : 172 500.00 € (690 000.00 €/)

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide par 23 voix pour, de faire application des dispositions de l'article L 1612-1 du CGCT, et autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites du quart des crédits inscrits au budget de l'année 2021.

Délibération SIEML convention ORANGE -effacement Carrefours de Doué, d'Angers, de la Grézille et de la Fontaine, Ambillou-Château

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal du projet de convention relatif à l'enfouissement coordonné des équipements de communications électroniques effacement Carrefours de Doué, d'Angers, de la Grézille et de la Fontaine, Ambillou-Château, entre ORANGE, le SIEML et la commune de Tuffalun.

Le montant des travaux d'effacement des réseaux Télécom et montant de la part financière de la commune de Tuffalun : 44 954.81 € TTC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 23 voix pour, émet un avis favorable à la convention présentée ainsi qu'à la participation financière et autorise Madame le Maire à signer la convention et le devis.

Délibération SIEML programme 2022 d'effacement des réseaux d'éclairage public lié à un renforcement Poste 12 Breillons, route de Doué à Ambillou-Château

Vu l'article L5212-26 du CGCT,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEML en vigueur arrêtant le règlement financier applicable en 2022,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 01 février 2022 arrêtant la liste des opérations de renforcement des réseaux d'électrification,

Article 1 :

La commune de Tuffalun par délibération du conseil municipal en date du 10 janvier 2022 par 23 voix pour, accepte de verser un fonds de concours pour l'opération et selon les modalités suivantes :

. opération d'effacement du réseau d'éclairage public lié au renforcement du Poste 12 Breillons, route de Doué, Ambillou-Château

. montant de l'opération : 53 800.00 € HT

. taux du fonds de concours : 50 %

. montant du fonds de concours à verser au SIEML : 26 900.00 €

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier en vigueur arrêté par le SIEML.

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 :

Le Maire de la commune de Tuffalun,

Le Comptable de la commune de Tuffalun,

Le Président du SIEML

Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

SIEML : délibération avis effacement de réseaux Route de Doué, Ambillou-Château

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet reçu du SIEML concernant l'effacement des réseaux Route de Doué, Ambillou-Château, pour avis et engagement des travaux pour l'année 2022.

Le montant estimatif des travaux s'élèverait à la somme de 81 150.00 € net de taxe.

Le montant de la participation financière estimative de la commune de Tuffalun s'élèverait à la somme de 16 230.00 € pour l'effacement des réseaux de distribution publique et d'éclairage public.

Le montant de la participation financière estimative de la commune de Tuffalun s'élèverait à la somme de 24 120.00 € TTC pour le génie civil Télécommunication.

Soit un total estimatif à la charge de la commune de Tuffalun : 40 350.00 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 23 voix pour, émet un avis favorable au projet présenté, à l'inscription au programme des travaux pour l'année 2022 ainsi qu'à la participation financière estimative et autorise Madame le Maire à signer les documents nécessaires à ce dossier.

Présentation projet de l'étude de l'église de Louerre pour avis

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet de l'étude de l'église de Louerre pour un diagnostic des travaux à réaliser, reçu par l'architecte DAHHAN des Rosiers sur Loire.

Montant de l'étude : 26 860.00 H.T. soit 32 232.00 € TTC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 23 voix pour, émet un avis favorable à l'étude présentée de l'architecte DAHHAN, et autorise Madame le Maire à signer les documents nécessaires à ce dossier.

Programme voirie année 2022 : devis bureau d'études

Madame le Maire présente au conseil municipal le devis reçu de la SAS Anjou Maine Coordination d'Angers concernant la maîtrise d'œuvre pour le programme de voirie 2022.

La SAS Anjou Maine Coordination avait été retenue en 2020 et 2021 et a déjà les bases de fichiers pour les travaux d'entretien de voirie de Tuffalun.

Le devis d'honoraires proposé est prévu pour 140 000.00 € HT de travaux, avec un taux de rémunération de 4.75 %, soit un total d'honoraires de 6 650.00 € H.T. soit 7 980.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 23 voix pour, émet un avis favorable au devis présenté de la SAS Anjou Maine Coordination pour un montant d'honoraires de 6 650.00 € HT et autorise Madame le Maire à signer les documents administratifs relatifs à ce dossier.

Délibération recrutement adjoint technique en contrat à durée déterminée

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite à la mise en disponibilité pour convenances personnelles d'un adjoint technique territorial à compter du 08 mars 2022 et pour une durée de 5 ans, il convient de recruter un adjoint technique contractuel, à raison de 20 heures par semaine, à compter du 1^{er} février 2022, pour l'entretien des locaux communaux.

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 23 voix pour, décide d'employer, en contrat à durée déterminée, à compter du 1^{er} février 2022 un adjoint technique, pour une durée hebdomadaire de travail de 20 heures, suite à la mise en disponibilité pour convenances personnelles pour une durée de 5 ans, d'un adjoint technique et charge Madame le Maire de signer les formalités administratives afférentes à ce dossier.

Délibération de principe acquisition d'un véhicule pour les services techniques avant le vote du budget 2022

Madame le Maire informe le conseil municipal que le véhicule Peugeot Partner, des services techniques est en panne et au vu des devis de réparations, il conviendrait de remplacer ce véhicule et un avis de principe est nécessaire pour une acquisition avant le vote du budget 2022.

Montant estimatif pour l'achat d'un nouveau véhicule : 18 000.00 €

Et une reprise éventuelle du Peugeot Partner.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par 23 voix pour, émet un avis favorable à l'acquisition d'un nouveau véhicule en remplacement du Peugeot Partner et avant le vote du budget 2022 et charge Madame le Maire de signer les documents nécessaires pour ce dossier.

La somme nécessaire à cette acquisition sera prévue au budget 2022.

Délibération acquisition immobilière. Ambillou-Château

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 2021-068 en date du 06 septembre 2021 sur l'accord de principe pour l'acquisition de la propriété cadastrée section B, numéro 53, pour une contenance de 174 m², pour un prix d'acquisition prévisionnel de 61 200 € acte en main.

Madame le Maire présente le projet d'acte reçu de Maître Christophe ROY, notaire à Trélazé.

Prix de l'acquisition immobilière : 55 000.00 €, plus les frais d'actes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 20 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention, confirme l'acquisition de la propriété cadastrée section B, numéro 53 pour une contenance de 174 m², au prix de 55 000.00 € plus les frais d'actes, charge Madame le Maire de signer les actes et documents relatifs à cette acquisition, autorise le paiement du montant de l'acquisition avant le vote du budget 2022 (restes à réaliser de 2021 : 49 532.00 € et montant à inscrire au budget 2022 : 11 700.00 € soit 61 232.00 €).

Délibération modificative au budget 2021

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il convient pour permettre d'effectuer les écritures d'amortissements de l'année 2021, il convient de modifier les crédits comme ci-dessous, pour le budget 2021 :

Section de fonctionnement :

Dépenses

6811 : dotations aux amortissements : + 7 000.00 €

Recettes :

744 : FCTVA : + 7 000.00 €

Section d'investissements :

Dépenses :

21571 : matériel roulant : + 7 000.00 €

Recettes :

2804172 : enfouissements réseaux : + 7 000.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 23 voix pour, émet un avis favorable à la délibération modificative au budget 2021.

Illuminations de Noël : présentation des résultats par Madame Aurélie Girardeau

Informations et questions diverses

. Mise en place d'un groupe de travail pour étude des dossiers et propositions des subventions pour les associations (réunion prévue le mardi 18 janvier 2022, à 20 heures, mairie de Tuffalun).

. Monsieur Grégory Deveau va s'occuper des monuments aux morts de Tuffalun pour l'entretien et la mise en place des drapeaux sur les mairies de Tuffalun.

. Conseillers départementaux : permanence le 3^{ème} samedi matin de chaque mois à la mairie de Tuffalun.

. Echange de 6 à 8 ml de terre de la commune avec la famille Lambert. (2 bornes et fossé à la charge de la mairie.

. Vœux du maire : 20 mai 2022 (23 voix pour).

. Pancartes pour la signalétique privée : il est proposé pour celui qui le souhaite une harmonisation des pancartes avec la société Nadia, réponse avant le 31 janvier 2022.

. La gendarmerie fait la statistique sur les délits de la commune/proposition gestion de conflits.